

RUBRIQUE 9-1

(Séance du conseil du 9 avril 2014)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 25 MARS 2014, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Sont absents :

Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Sont également présents :

Alain R. Roy, greffier;
Gabriel Michaud, directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 25 février 2014 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-03A (Administration générale), Partie 1, au 21 mars 2014 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-03 (Administration générale), Partie 1, au 21 mars 2014 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-03 (Administration et évaluation), Partie 2, au 21 mars 2014 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-03 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 21 mars 2014 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-03 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 21 mars 2014 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 08-03 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 21 mars 2014 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 14-159 – PPCMOI (lot 2 037 548) – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-28 – Ville de Saint-Hyacinthe;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 États financiers (non consolidés) au 31 décembre 2013 et analyse des écarts – Dépôt (présence de Mme Josée Roy, directrice des finances et agente du personnel);
- 6-2 Carrières et sablières – Fonds régional – Carrière Mont Saint-Hilaire – Distribution aux municipalités;
- 6-3 Carrières et sablières – Fonds régional – Distribution aux municipalités;
- 6-4 Siège social et poste de police de la MRC – Entretien paysager – 2014-2015 – Octroi;
- 6-5 Siège social – Toiture de l'immeuble – Câbles chauffants – Installation – Autorisation;
- 6-6 Sûreté du Québec – Constats d'infraction municipaux – Impression – Autorisation;
- 6-7 Agricultrices de la région de Saint-Hyacinthe – Soirée des agricultrices de l'année 2014 – Participation;
- 6-8 Politique nationale de la ruralité – Entente de gestion du Pacte rural 2014-2019 – Signature – Recommandation;
- 6-9 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès annuel 2014 – Directrice des finances et agente du personnel – Inscription;
- 6-10 Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) – Congrès annuel 2014 – Directeur à l'aménagement – Inscription;
- 6-11 Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) – Colloque 2014 – Directeur des services techniques – Inscription;
- 6-12 Association des archivistes du Québec (AAQ) – Congrès 2014 – Archiviste – Inscription;
- 6-13 Union des municipalités du Québec – Assises annuelles – 21 au 24 mai 2014 – Inscription;
- 6-14 Comité de bassins versants Delorme et Ferré – Organisme à but non lucratif – Enregistrement;
- 6-15 Cours d'eau Bouthillette, branche 1 (13/8559/237) – Cours d'eau Bouthillette, Branche 10 (13/8559/238) – Cours d'eau Corbeil-Beaudoin, embranchement Carrière-Beaudoin – Municipalité de Saint-Simon – Contrat 003/2014 – Appel d'offres – Autorisation;
- 6-16 Comité consultatif agricole – Représentant du public – Renouvellement ou appel de candidatures;
- 6-17 Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) – Colloque 2014 – Directrice du transport – Inscription;

7- Clôture de la séance.

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 14-03-51 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 14-03-52 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 février 2014 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-03A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 21 MARS 2014 – APPROBATION**

CA 14-03-53 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-03A (Administration générale), Partie 1, au 21 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 21 mars 2014 déposé sous le numéro 01-03A, lequel totalise des dépenses au montant de 8 109,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-03 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 21 MARS 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-03 (Administration générale), Partie 1, daté au 21 mars 2014, au montant de 506 153,75 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-03
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
21 MARS 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-03 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 21 mars 2014, au montant de 191 328,19 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-03
(POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)),
PARTIE 3, AU 21 MARS 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-03 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 21 mars 2014, au montant de 54 179,24 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-03
(TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 21 MARS 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-03 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté du 21 mars 2014, au montant de 71 842,05 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-03
(SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE
TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 21 MARS 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-03 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté du 21 mars 2014, au montant de 2 134,17 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÉSOLUTION NUMÉRO 14-159 –
PPCMOI (LOT 2 037 548) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 14-03-54 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 14-159, intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier en ce qui a trait aux 4650-4660, boulevard Laurier Est (lot 2 037 548)*;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend de façon identique les termes du projet de résolution ayant fait l'objet d'une recommandation par le comité Aménagement et Environnement, lors de sa rencontre du 19 février 2014, à l'effet que ce projet de résolution était conforme avec les objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire en vigueur, ainsi qu'une recommandation du directeur à l'aménagement au même effet et datée du 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 14-159 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier en ce qui a trait aux 4650-4660, boulevard Laurier Est (lot 2 037 548)* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur; et

D'AUTORISER la délivrance du certificat de conformité relativement à cette résolution, le tout, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-28 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 14-03-55 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le règlement numéro 350-28, intitulé *Règlement numéro 350-28 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement, formulée lors de la réunion du 19 mars 2014;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend de façon substantielle un projet de règlement antérieur et qui a fait l'objet d'une recommandation favorable du directeur à l'aménagement dans son rapport administratif daté du 12 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-28, intitulé *Règlement numéro 350-28 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur; et

D'AUTORISER la délivrance du certificat de conformité relativement à ce règlement, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **ÉTATS FINANCIERS (NON CONSOLIDÉS) AU 31 DÉCEMBRE 2013 ET ANALYSE DES ÉCARTS – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent connaissance des documents suivants :

- Rapport administratif du directeur général, daté du 18 mars 2014;
- Suivi de l'excédent de fonctionnement accumulé par activités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
- Écart 31 décembre 2013;
- États financiers condensés non consolidés au 31 décembre 2013 de la MRC des Maskoutains;

- États financiers résumés au 31 décembre 2013 et le rapport de l'auditeur indépendant portant sur l'activité Transport adapté aux personnes handicapées;
- État des résultats au 31 décembre 2013 et le rapport de l'auditeur indépendant portant sur l'activité Transport collectif régional.

Point 6-2 **CARRIÈRES ET SABLIERES – FONDS RÉGIONAL –
CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE – DISTRIBUTION AUX
MUNICIPALITÉS**

CA 14-03-56 CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif et les données figurant au tableau préparé par la directrice des finances et agente du personnel, datés du 25 février 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances reçues par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc., au montant de 24 754,22 \$, suivant les données figurant au tableau préparé par la directrice des finances et agente du personnel, daté du 25 février 2014.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé CONTRIBUTIONS ORGANISMES MUN. - CARRIÈRES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **CARRIÈRES ET SABLIERES – FONDS RÉGIONAL –
DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS**

CA 14-03-57 CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif, daté du 3 mars 2014, et les données figurant au tableau préparé par la directrice des finances et agente du personnel, respectivement des trois mois et daté du 27 février 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013, excluant les redevances provenant de la Carrière Mont St-Hilaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 au montant de 290 115,69 \$, suivant les données figurant au tableau préparé par la directrice des finances et agente du personnel, daté du 27 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **SIÈGE SOCIAL ET POSTE DE POLICE DE LA MRC –
ENTRETIEN PAYSAGER – 2014-2015 – OCTROI**

CA 14-03-58

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 27 mars 2012, le comité administratif a octroyé à la compagnie 9149-2181 Québec inc. le contrat de l'entretien paysager au poste de police de la MRC des Maskoutains (secteur est à Sainte-Rosalie), la fourniture et l'installation de plates-bandes au poste de police et au siège social de la MRC pour 2012 et 2013, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 12-03-67;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Christian Benoit, jardinier inc., datée du 5 mars 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du greffier, daté du 6 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'OCTROYER à monsieur Christian Benoit, jardinier inc. le contrat de l'entretien paysager au poste de police de la MRC des Maskoutains (secteur est à Sainte-Rosalie), la fourniture et l'installation de plates-bandes au poste de police et au siège social de la MRC, pour les deux prochaines années, soit 2014 et 2015, le tout débutant le 15 avril 2014, au montant total de 3 225 \$, plus les taxes applicables, pour chaque année, le tout suivant les termes et conditions du contrat daté d'avril 2004.

Les fonds sont disponibles, dans les Parties 1 et 3, aux postes budgétaires intitulés ENTRETIEN PAYSAGER - SIÈGE SOCIAL et ENTRETIEN PAYSAGER (SQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 ET 3 DU BUDGET

Point 6-5 **SIÈGE SOCIAL – TOITURE DE L'IMMEUBLE – CÂBLES
CHAUFFANTS – INSTALLATION – AUTORISATION**

CA 14-03-59

CONSIDÉRANT l'accumulation fréquente de glace dans les escaliers avant extérieurs durant l'hiver;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des câbles chauffants afin de permettre un meilleur fonctionnement des gouttières de l'immeuble;

CONSIDÉRANT la proposition de Les Entreprises Clément Perreault, datée du 21 février 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 17 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE RETENIR la proposition de Les Entreprises Clément Perreault pour l'installation de câbles chauffants sur la façade du siège social, au montant total de 3 200 \$, plus les taxes applicables, le tout, conformément à la soumission numéro 7490 datée du 21 février 2014.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé IMMOBILISATION - ADMINISTRATION par une réaffectation au poste intitulé ENTRETIEN - SIÈGE SOCIAL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONSTATS D'INFRACTION
MUNICIPAUX – IMPRESSION – AUTORISATION**

CA 14-03-60 CONSIDÉRANT la demande d'impression de constats d'infraction faite par la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Pixim Solutions inc., datée du 20 mars 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 21 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'impression de 10 000 constats d'infraction auprès de la compagnie Pixim Solutions inc., au coût de 817,15 \$ / 1 000, plus les taxes applicables, conformément à la proposition datée du 20 mars 2014.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FOURNITURES DE BUREAU – POLICE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **AGRICULTRICES DE LA RÉGION DE SAINT-
HYACINTHE – SOIRÉE DES AGRICULTRICES DE
L'ANNÉE 2014 – PARTICIPATION**

CA 14-03-61 CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la MRC de participer à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'achat de billets pour une table de huit personnes au coût total de 575 \$, plus les taxes applicables, pour la soirée « *Hommage aux agricultrices 2014* » organisée par les Agricultrices de la région de Saint-Hyacinthe le samedi 26 avril 2014, à Saint-Hyacinthe.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FRAIS DE REPRÉSENTATION DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – ENTENTE DE GESTION DU PACTE RURAL 2014-2019 – SIGNATURE – RECOMMANDATION**

CA 14-03-62 CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024;

CONSIDÉRANT que la Politique a pour pivot le Pacte rural, destiné à réaliser des projets en fonction des priorités de chaque milieu rural;

CONSIDÉRANT que le ministre a identifié la MRC des Maskoutains comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique;

CONSIDÉRANT le projet d'entente concernant le Pacte rural à intervenir avec le gouvernement du Québec et la MRC des Maskoutains, tel que présenté aux membres du comité administratif et devant être valide pour les cinq premières années de ladite Politique (2014-2019);

CONSIDÉRANT le rapport de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 17 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER l'entente du Pacte rural valide pour les cinq premières années de ladite Politique (2014-2019), telle que présentée; et

D'AUTORISER le préfet, madame Francine Morin, à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 6-9 **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – CONGRÈS ANNUEL 2014 – DIRECTRICE DES FINANCES ET AGENTE DU PERSONNEL – INSCRIPTION**

CA 14-03-63 CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel les 11, 12 et 13 juin 2014, à Québec;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 14 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Josée Roy, directrice des finances et agente du personnel, au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 11, 12 et 13 juin 2014, à Québec, au coût d'inscription de 499 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUES - ADM. GÉNÉRALE et FRAIS DE DÉPLACEMENT - ADM..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) – CONGRÈS ANNUEL 2014 – DIRECTEUR À L'AMÉNAGEMENT – INSCRIPTION**

CA 14-03-64 CONSIDÉRANT que l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) tiendra son congrès annuel les 23, 24 et 25 avril 2014, à Québec

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 13 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Réal Campeau, directeur à l'aménagement, au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui se tiendra les 23, 24 et 25 avril 2014, à Québec, au coût d'inscription de 395 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUE - URBANISME et FRAIS DE DÉPLACEMENT - URBANISME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) – COLLOQUE 2014 – DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – INSCRIPTION**

CA 14-03-65 CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) tiendra son colloque annuel 2014, les 2, 3 et 4 avril 2014, à Saint-Paulin;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 27 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, au colloque 2014 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) les 2, 3 et 4 avril 2014, à Saint-Paulin, au coût d'inscription de 574,87 \$, taxes incluses, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS ET COLLOQUE, DÉPL. - HÉBERG. COURS D'EAU et ADHÉSIONS ET COTISATIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-12 **ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ) – CONGRÈS 2014 – ARCHIVISTE – INSCRIPTION**

CA 14-03-66 CONSIDÉRANT que l'Association des archivistes du Québec (AAQ) tiendra son congrès annuel 2014, les 28, 29 et 30 mai 2014, à Laval;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'archiviste, daté du 17 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Julie Le Bouthillier, archiviste, au congrès 2014 de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) les 28, 29 et 30 mai 2014, à Laval, au coût d'inscription de 350 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUES - GREFFE et FRAIS DE DÉPLACEMENT - GREFFE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-13 **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSISES ANNUELLES – 21 AU 24 MAI 2014 – INSCRIPTION**

CA 14-03-67

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec tiendra ses assises annuelles 2014 du 21 au 24 mai 2014 au Palais des congrès de Gatineau sous le thème « *Maintenant !* »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Francine Morin, préfet, aux Assises annuelles 2014 de l'Union des municipalités du Québec, du 21 au 24 mai 2014 au Palais des congrès de Gatineau sous le thème « *Maintenant !* », au coût d'inscription de 905 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUES - ÉLUS et FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-14 **COMITÉ DE BASSINS VERSANTS DELORME ET FERRÉ – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – ENREGISTREMENT**

CA 14-03-68

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2013, le Comité de bassins versants Delorme et Ferré a été créé;

CONSIDÉRANT que le comité souhaite s'incorporer en organisme à but non lucratif, et que, pour se faire, il doit déboursier la somme de 160 \$ pour l'enregistrement au Registre des entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT que le comité administratif estime qu'il y a lieu de défrayer le coût d'incorporation et d'enregistrement, mais d'en répartir la dépense entre les Municipalités de Saint-Liboire, de Saint-Dominique et de la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'agente de liaison des comités de bassins versants, daté du 17 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à avancer les fonds pour les frais d'incorporation et d'enregistrement du Comité de bassins versants Delorme et Ferré en tant qu'organisme à but non lucratif au Registraire des entreprises du Québec (REQ), et ce, au coût de 160 \$ et de demander aux Municipalités de Saint-Liboire, de Saint-Dominique et de la Ville de Saint-Hyacinthe d'en assumer la dépense en parts égales entre elles.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire DIVERS - COURS D'EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-15 **COURS D'EAU BOUTHILLETTE, BRANCHE 1 (13/8559/237) – COURS D'EAU BOUTHILLETTE, BRANCHE 10 (13/8559/238) – COURS D'EAU CORBEIL-BEAUDOIN, EMBRANCHEMENT CARRIÈRE-BEAUDOIN – MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – CONTRAT 003/2014 – APPEL D'OFFRES – AUTORISATION**

CA 14-03-69 CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 13-12-240, adoptée par le comité administratif lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2013 à l'effet d'autoriser monsieur Patrick Bernard, gestionnaire aux cours d'eau, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs au cours d'eau Bouthillette, branche 1 (13/8559/237), situé dans la Municipalité de Saint-Simon;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 17 mars 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue le 25 mars 2014;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle, notamment l'article 5.4.2, à l'effet de nommer un responsable en octroi de contrat pour chaque appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 003/2014 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Bouthillette, branche 1, situé dans la Municipalité de Saint-Simon; et

DE NOMMER le directeur des services techniques, responsable de cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations à caractère technique, conformément à Politique de gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-16 **COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DU PUBLIC – RENOUVELLEMENT OU APPEL DE CANDIDATURES**

CA 14-03-70 CONSIDÉRANT le Règlement numéro 97-76 créant le comité consultatif agricole de la MRC des Maskoutains, tel que modifié;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-03-74, adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2012, à l'effet de nommer monsieur Rosaire Martin comme membre citoyen du comité consultatif agricole (CCA) pour un mandat de deux ans;

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Rosaire Martin vient à échéance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 du Règlement 97-76 créant le comité consultatif agricole de la MRC des Maskoutains le conseil peut reconduire le mandat d'un membre du CCA;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE RENOUELER le mandat de monsieur Rosaire Martin à titre de membre citoyen résident sur le territoire de la MRC des Maskoutains qui ne siège pas au conseil de la MRC et qui n'est pas un producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, pour siéger au sein du comité consultatif agricole de la MRC des Maskoutains, le tout pour un mandat d'une durée de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-17 **ASSOCIATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC (ATCRQ) – COLLOQUE 2014 – DIRECTRICE DU TRANSPORT – INSCRIPTION**

CA 14-03-71 CONSIDÉRANT que l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) tiendra son colloque annuel les 9, 10 et 11 avril 2014, à Terrebonne;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 24 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de madame Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport, au colloque de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec, les 9, 10 et 11 avril 2014, à Terrebonne, au coût d'inscription de 300 \$ et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 4, aux postes budgétaires intitulés TC – CONGRÈS ET COLLOQUES et TC – FRAIS DE DÉPLACEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 14-03-72 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Alain R. Roy, greffier